RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 458767B4-0B35-4DF3-9FE0-C12116B8A718

HDF SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 55.000,00 euros
Siège social : 2 rue de Saint Riquier
80150 GAPENNES

RCS AMIENS 952.074.888

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 OCTOBRE 2024

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, à quatorze heures, les associés de la Société dénommée « HDF SERVICES », Société par Actions Simplifiée au capital de cinquante-cinq mille euros (55.000 €) divisé en cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale unitaire égale à cent euros (100,00 €), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social 2 rue de Saint Riquier à GAPENNES (80150), sur convocation verbale de Monsieur Thomas FLAMAND, agissant en qualité de Président.

Sont présents :

La société IXDE représentée par Monsieur Xavier DELTOUR, propriétaire de deux cent cinquante actions,
ci……..……..……..**250 actions**

Monsieur Vincent MAILLY, propriétaire de deux cent cinquante actions,
ci……..……..……..**250 actions**

Monsieur Thomas FLAMAND, propriétaire de cinquante actions,
ci……..……..…… **50 actions**

Propriétaires ensemble de cinq cent cinquante actions (550 actions) sur les cinq cent cinquante actions composant le capital social (550 actions).

Monsieur Thomas FLAMAND préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **RATIFICATION DE LA CONVOCATION VERBALE A LA PRESENTE ASSEMBLEE,**
- **NOMINATION DE LA SOCIETE « LES GRANGES DE LA BAIE » AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL A COMPTER DE CE JOUR,**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES,**

Puis, le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les derniers statuts mis à jour de la Société,
- le projet du texte des résolutions,

Paraphe DS Paraphe

DocuSign Envelope ID: 458767B4-0B35-4DF3-9FE0-C12116B8A718

- un extrait kbis de la société LES GRANGES DE LA BAIE,

Le Président de séance déclare, à cet égard, que tous les documents prescrits par la législation en vigueur ont été tenu à la disposition des associés, au siège social, dans le délai de quinze (15) jours ayant précédé la présente assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnait, par ailleurs, la régularité de la convocation à la présente assemblée.

Puis, le Président de séance donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

CECI EXPOSE, IL EST PROCEDE A L'EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR.

PREMIERE RESOLUTION : RATIFICATION DE LA CONVOCATION VERBALE A LA PRESENTE ASSEMBLEE

La collectivité des associés, réunissant la totalité des actions composant le capital social, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que la convocation à la présente assemblée n'a pas fait l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, contrairement aux dispositions statutaires, en donne toutefois pleine et entière décharge à la présidence et ratifie, sans exception, ni réserve, les convocations verbales à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DE LA SOCIETE LES GRANGES DE LA BAIE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

La société « LES GRANGES DE LA BAIE »,
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est fixé à [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 890.302.466,
Représentée par Monsieur Thomas FLAMAND en qualité de co-gérant,

La société « LES GRANGES DE LA BAIE » représentée par Monsieur Thomas FLAMAND, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La rémunération sera fixée lors de la prochaine assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Paraphe TF DS VM Paraphe

DocuSign Envelope ID: 458767B4-0B35-4DF3-9FE0-C12116B8A718

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés tous présents.

Fait à **GAPENNES,**

Le 28 octobre 2024

En un (1) exemplaire.

Signature électronique
De convention expresse valant convention sur la preuve, les soussignés ont convenu de signer électroniquement le présent procès-verbal et ses annexes éventuelles conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), les soussignés s'accordant à reconnaitre à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal et ses annexes éventuelles par le service Docusign (www.docusign.com).

La société IXDE Représentée par Monsieur Xavier DELTOUR	[redacted]C17410...
Monsieur Vincent MAILLY	DocuSigned by: Vincent MAILLY 1CCA05D3F201478...
Monsieur Thomas FLAMAND	Signé par : Thomas FLAMAND B0E777FD0F424AE...

DocuSign Envelope ID: 458767B4-0B35-4DF3-9FE0-C12116B8A718

La SARL « LES GRANGES DE LA BAIE » Représentée par Monsieur Thomas FLAMAND « Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »	Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général 